



Aviva Senséo Prévoyance Médical

Une solution
à la hauteur
de vos besoins

| Assurance | Protection | Epargne |



Aviva Senséo Prévoyance Médical, un contrat de prévoyance **dédié** aux professionnels de la santé

Vous exercez une profession médicale ou paramédicale (à titre libéral ou salarié) et vous êtes soucieux des conséquences financières que pourraient occasionner des événements graves de la vie (incapacité temporaire totale de travail, invalidité, décès).

Vous êtes bien placé pour savoir qu'un aléa est vite arrivé et que nul n'est à l'abri.

C'est pourquoi Aviva a créé un
contrat spécialement pour vous :
Aviva Senséo Prévoyance Médical.

Les + du contrat



- ▶ Un contrat avec des garanties à la carte, qui s'adapte à votre situation et à vos besoins,
- ▶ Une invalidité évaluée en tenant compte uniquement de votre incapacité à exercer votre profession,
- ▶ Un calcul de rente d'invalidité très avantageux.

**SPÉCIAL CRÉATEUR /
ENTREPRENEUR**

**Une réduction
tarifaire de
20 % pendant
2 ans⁽¹⁾**

(1) Abattement tarifaire de 20 % pendant 2 ans suivant l'adhésion au contrat Aviva Senséo Prévoyance Médical, destiné aux personnes ayant créé ou repris un cabinet les 2 années précédant l'adhésion.

Tous les détails de vos garanties, y compris les exclusions et les délais d'attente, figurent dans la Notice valant Note d'information disponible auprès de votre Conseiller en Assurances.

Aviva Senséo Prévoyance Médical, une solution 100 % professionnelle...

**Nous déterminons ensemble les garanties les
mieux adaptées à votre situation :**

Une protection en cas de décès

Vous choisissez, lors de votre adhésion, le montant du capital qui sera versé à vos bénéficiaires en cas de décès ou à vous-même en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie⁽²⁾.

Il pourra être versé en une seule fois ou sous forme de rente viagère. C'est vous qui choisissez.

Un soutien financier en cas d'invalidité ou d'arrêt de travail

▶ En cas d'invalidité permanente totale ou partielle :

- L'évaluation de votre invalidité est basée exclusivement sur votre incapacité professionnelle à exercer votre métier sans tenir compte des possibilités de reclassement professionnel.
- Le calcul de la rente d'invalidité est très avantageux :
 - . La rente est servie à 100 %, à partir de 66 % d'invalidité.
 - . La rente est servie à 50 %, pour 33 % d'invalidité.
- Vous pouvez bénéficier d'une rente dès 16 % d'invalidité⁽³⁾.

▶ En cas d'incapacité temporaire totale de travail, Aviva Senséo Prévoyance Médical prévoit le versement d'indemnités journalières (ex : jusqu'à 1 000 € par jour pour les médecins⁽⁴⁾).

(2) Dans la limite des minima et maxima proposés.

(3) Option accessible également aux paramédicaux libéraux, hors infirmiers et aides-soignants

(4) Soumis à acceptation du Siège.



... vous proposant
de réels avantages !



Le remboursement des frais professionnels

En cas d'incapacité totale à exercer votre activité professionnelle, vous recevez une indemnité journalière visant à couvrir vos frais professionnels : salaires et charges sociales, loyers et charges relatifs aux locaux professionnels...

Une compensation financière en cas d'hospitalisation de votre enfant⁽⁵⁾

En cas d'hospitalisation de votre enfant, recevez jusqu'à 100 € par jour si vous êtes obligé de vous arrêter de travailler⁽⁶⁾.

Un service d'assistance inclus

- ▶ Des services pour vous aider en cas d'immobilisation au domicile ou d'hospitalisation imprévue⁽⁷⁾ : accueil de vos patients sur votre lieu de travail, garde d'enfants, aide à domicile...
- ▶ Un soutien psychologique pour vous et votre famille en cas d'événements graves.

Vous exercez une profession médicale à titre libéral ?

- ▶ Grâce à la fiscalité "loi Madelin", votre cotisation est déductible de votre revenu professionnel imposable⁽⁸⁾.

(5) Enfant fiscalement à charge.

(6) Voir les caractéristiques dans la Notice valant Note d'information.

(7) L'hospitalisation à domicile doit être supérieure à 5 jours et l'hospitalisation imprévue doit être de plus de 2 jours consécutifs portée à plus de 4 jours pour l'aide à domicile et ce pour donner lieu à indemnisation.

(8) Dans les conditions et limites prévues par la réglementation fiscale en vigueur. Hors cotisation liée au capital décès ou au capital invalidité totale qui ne sont pas éligibles au régime fiscal « loi Madelin ». Fiscalité applicable uniquement aux Travaillants Non Salariés non agricoles.

Exemples de situations pouvant être rencontrées



Une orthophoniste, 31 ans, en couple, 1 enfant, résidant à Paris

Alors qu'elle était à la montagne avec sa famille, une chute l'a obligée à interrompre totalement son activité pendant 4 mois. Cela représentait pour elle une perte de revenus importante, d'autant plus que le régime obligatoire n'intervient que partiellement en cas d'arrêt de travail. En plus de ce que lui a versé son régime obligatoire, avec Aviva Senséo Prévoyance Médical, en cotisant 17,10 € par mois⁽¹⁾, elle a perçu des indemnités de 1 050 € par mois⁽²⁾. Pour un coût raisonnable, qui inclut également le versement d'un capital de 80 000 € en cas de décès, elle a pu ainsi maintenir son niveau de vie pendant cette période. De plus, avec son statut de travailleur non salarié, elle déduit ses cotisations de ses revenus imposables⁽³⁾, ce qui est particulièrement intéressant.



Un médecin généraliste, 45 ans, marié, 2 enfants, résidant à Chartres

En cas d'invalidité permanente totale, s'il était dans l'obligation de fermer son cabinet médical, il se retrouverait avec des ressources financières insuffisantes. Avec Aviva Senséo Prévoyance Médical, en cotisant 74,22 € par mois⁽¹⁾, Aviva lui verse une rente de 4 583 € par mois en cas d'invalidité permanente totale⁽⁴⁾ et un capital de 110 000 € en cas de décès. Pour une cotisation très raisonnable, il bénéficie d'un niveau de protection adapté à ses revenus actuels.

Aviva Senséo Prévoyance Médical : pour compléter votre régime obligatoire de prévoyance et exercer votre activité professionnelle sereinement.

Parlons-en !

- (1) Tarif en vigueur en avril 2016, applicable la première année à toute personne, non fumeur, ne présentant aucun problème de santé et ne pratiquant aucune activité à risque.
- (2) La garantie Indemnités Journalières Longues doit être souscrite obligatoirement en complément d'une garantie de base "Décès/PTIA" ou "Capital Invalidité Totale". Mode Indemnitaire, avec une franchise de 30 jours.
- (3) Dans la limite des plafonds autorisés et hors cotisation liée au capital décès ou au capital invalidité totale qui n'entre pas dans le cadre fiscal de la loi Madelin. Fiscalité destinée uniquement aux Travailleurs Non Salariés.
- (4) La garantie "Rente d'invalidité" doit être souscrite obligatoirement en complément d'une garantie de base "Décès/PTIA". La rente d'invalidité intervient au terme de 1 095 jours d'incapacité prolongée, ou dès que la preuve de l'état d'invalidité permanente partielle ou totale est apportée, sous réserve des délais d'attente et conditions prévues dans la Notice.

Le groupe Aviva

Aviva France est un assureur généraliste qui propose une gamme très complète de produits d'assurance à 3 millions de clients : particuliers, artisans, commerçants, professions libérales, petites et moyennes entreprises.

Son expertise, en matière d'assurance vie, s'appuie sur la qualité et la diversité de ses offres de produits d'épargne, retraite et prévoyance ainsi que sur la performance de ses fonds sur le long terme.

Votre Conseiller en Assurances



AVIVA

Aviva Assurances - Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 178 771 908,38 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes - 306 522 665 R.C.S. Nanterre

Aviva Vie - Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 € - Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 732 020 805 R.C.S. Nanterre

ADER (Association pour le Développement de l'Epargne pour la Retraite), Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 24-26 rue de la Pépinière - 75008 Paris

aviva.fr  

Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) - www.oriass.fr
Document non contractuel à caractère publicitaire à jour au 03/06/2016